Délibération n° 230226-C01

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260223-230226_C01-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du lundi 23 février 2026

Date de convocation : **10 février 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **27 février 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **9** – Présents : **7** – Votants : **8**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Pascale GUILCHER, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Etiennette HOUEE, Jean-Yves BUARD, Marie-Line HERCOUET.
Absents excusés – Procurations : Mme Josiane HOUEE donne procuration à Mme Pascale GUILCHER.
Absents excusés – Sans procuration : Mme Marie-Christine LE CRUBIERE.
Secrétaire de séance : Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Budget CCAS – Approbation du Compte de Gestion 2025

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion du comptable public retrace les opérations effectivement réalisées pour le compte du C.C.A.S. de la commune.

Le Compte Administratif de l'ordonnateur (la commune) et le Compte de Gestion du comptable (la trésorerie) doivent être conformes.

Il sera proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S., d'approuver le Compte de Gestion de la trésorerie, identique au Compte Administratif 2025 et dont la balance est la suivante :

(1) **Résultat de clôture 2024** (Excédent de fonctionnement)	(2) **Recettes 2025**	(3) **Dépenses 2025**	(4) **Résultat 2025** (Excédent de fonctionnement)	(5) **Résultat de clôture 2025**
388,14 €	**7 664,82 €**	**7 585,94 €**	**78,88 €**	**467,02 €**
(1)	(2)	(3)	(2) - (3)	(1) + (4)

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion 2025 du budget C.C.A.S. et invite les membres du conseil d'administration à VOTER son exécution.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 8 voix POUR :

- **Déclarent** que le Compte de Gestion du budget C.C.A.S., dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **27/02/2026**
De son affichage en mairie le **27/02/2026**

Le Président, **Didier MIRIEL**

Pour expédition conforme

Le Président, **Didier MIRIEL**

La secrétaire, **Mélanie LAUTRIDOU**